

**Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**اتفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة • 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 • Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants
Convenio de Estocolmo sobre Contaminantes Orgánicos Persistentes • Стокгольмская конвенция о стойких органических загрязнителях

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Maison internationale de l'environnement 1
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine – Genève
Suisse

Téléphone : +41 22 917 87 29
Télécopie : +41 22 917 80 98
Adresse électronique : ssc@pops.int
www.pops.int

17 mai 2011

Objet: Invitation à soumettre des informations sur les solutions de remplacement chimiques et non-chimiques à l'endosulfan

La cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants s'est tenue du 25 au 29 avril 2011, à Genève. La Conférence des Parties a décidé d'inscrire l'endosulfan technique et ses isomères à l'Annexe A de la Convention (décision SC-5/3). Le rapport de la réunion sera disponible sur le site Web de la Convention: <http://www.pops.int/>.

Ayant amendé la Convention de Stockholm afin d'inscrire l'endosulfan à l'Annexe A de la Convention, la Conférence des Parties a décidé d'entreprendre un programme de travail pour appuyer le développement et la mise en place de solutions de remplacement de l'endosulfan (décision SC-5/4).

La première étape du programme de travail est de rassembler les informations suivantes auprès des Parties et des observateurs sur les solutions de remplacement chimiques et non chimiques de l'endosulfan :

- (a) Faisabilité technique ;
- (b) Effets sur la santé et l'environnement ;
- (c) Rapport coût-efficacité ;
- (d) Efficacité ;
- (e) Risques, en prenant en compte les caractéristiques des polluants organiques persistants potentiels, comme indiqué dans l'Annexe D à la Convention ;
- (f) Disponibilité ;
- (g) Accessibilité ;
- (h) Toutes autres informations disponibles.

Veillez trouver ci-joint un formulaire afin de faciliter la présentation des informations. Le formulaire sera disponible sur le site Web de la Convention en arabe, chinois, anglais, espagnol et russe.

Veillez, si possible, remplir le formulaire et donner des références précises concernant l'origine des informations. Si les informations ne se trouvent pas facilement dans la littérature publique, vous pourriez éventuellement joindre le document original à votre soumission.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous renvoyer ces informations en anglais et de veiller à ce que nous les recevions au plus tard le 31 Juillet 2011. Les informations fournies dans les autres langues officielles des Nations Unies (arabe, chinois, français, espagnol et russe) devront nous parvenir au plus tard le 15 Juillet 2011.

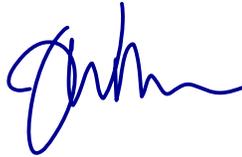
A: Points de contact officiels de la Convention de Stockholm**Correspondants nationaux de la Convention de Stockholm****Cc: Représentants des missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève**

Les informations doivent être communiquées au Secrétariat de la Convention de Stockholm, de préférence par courrier électronique.

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Att : Comité d'études des POP
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : (+41 22) 917 8098
Courriel : ssc@pops.int; kohno@pops.int

Si vous avez des questions concernant cette demande ou si vous souhaitez recevoir les documents du Comité sur support papier, n'hésitez pas à contacter Mme Kei Ohno (courriel : kohno@pops.int ; téléphone : +41 22 917 8201).

Veillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Jim Willis
Secrétaire Exécutif
Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm

Pièce jointe